RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté du 17 SEP. 2021
modifiant l'arrêté du 28 mai 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 13 mars 2012 portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats en date du 13 décembre 2018 pour le comité technique ministériel ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale ;
Vu l'arrêté du 28 mai 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel ;

ARRÊTE

Article 1
L'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2019 susvisé est modifié en ces termes :
- *Siègent en qualité de représentants du personnel pour FO :*
. Monsieur Loïc PAYET, membre suppléant, en lieu et place de Madame Muriel SIMONEAU, membre suppléant ;
- *Siègent en qualité de représentants du personnel pour la FSU :*
. Monsieur Olivier GAUTIÉ, membre suppléant, en lieu et place de Monsieur Philippe BÉRANGER, membre suppléant ;
. Monsieur Philippe BÉRANGER, membre titulaire, en lieu et place de Monsieur Didier HERBERT, membre titulaire ;
. Madame Angélique ALLÈS, membre suppléant, en lieu et place de Monsieur Olivier GAUTIÉ, membre suppléant ;
. Monsieur Antonio DOS SANTOS, membre titulaire, en lieu et place de Monsieur Jean-Marie LE BOITEUX, membre titulaire ;
. Madame Anne LE QUÉRÉ, membre suppléant, en lieu et place de Monsieur Antonio DOS SANTOS, membre suppléant.

Article 2
La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le
17 SEP. 2021

P/ **La secrétaire générale**

Le Secrétaire général adjoint

Philippe MÉRILLON